



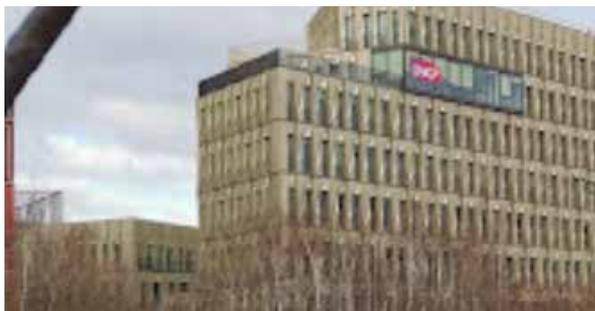
CSE DIRECTIONS TECHNIQUES

L'ACTU MENSUELLE

CSE du 18 avril 2024



La réunion plénière du CSE DT du 18 avril commence par la lecture de la déclaration liminaire sur une note humoristique à propos des fonds à perte sur le parc immobilier locatif !



« La délégation UNSA-Ferroviaire vous souhaite un heureux anniversaire, Monsieur le Président !

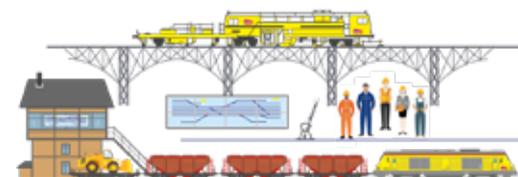
20 ans, quel bel âge et cela se fête ! Vous me direz, Monsieur le Président, que je me suis trompé de date et d'année. Ce ne sont pas vos vingt ans. On m'aurait trompé ?

Par cette initiative, certes quelque peu facétieuse, mais qui se veut humoristique, nous tenons à vous rappeler que cela fait 20 ans que SNCF Réseau loue les locaux du campus Fruitières à La Plaine Saint-Denis. Oui, vingt ans que l'on paie un loyer en pure perte à Eurostade, alors que l'on aurait pu devenir propriétaire avec toutes les facilités que cela

peut souvent apporter pour les remaniements lors de nos restructurations incessantes. Pour citer votre prédécesseur, «SNCF Réseau n'a pas ambition à devenir propriétaire en immobilier, chaque euro investi doit l'être dans le rail.»

Mais 500 millions d'euros de charges locatives annuelles depuis tout ce temps, quelle perte pour les fonds propres de l'entreprise !

Pour l'UNSA-Ferroviaire, cette politique immobilière traduit le manque de vision à long terme du groupe SNCF et de son actionnaire, ce qui ne manque pas d'inquiéter les salariés du gestionnaire d'une infrastructure publique nationale aux activités pérennes.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

Quant aux résultats des élections CA & Optim'Services, l'UNSA souhaite remercier vivement l'ensemble des électeurs qui lui ont apporté leur confiance et leur soutien, une nouvelle fois, lors de ces deux scrutins.

La déclaration revient sur l'accord collectif portant sur la fin de carrière, défendu ardemment par l'UNSA-Ferroviaire.

« Le lundi 15 avril, le Bureau fédéral de l'UNSA-Ferroviaire a décidé à l'unanimité de signer l'accord collectif relatif aux dispositifs d'accompagnement de fin de carrière, ce qui permettra sa mise en application le 1^{er} janvier 2025.

L'UNSA rappelle qu'elle a combattu sans relâche et dans l'unité syndicale la dernière réforme des retraites injuste et injustifiée. Ces mesures améliorent les dispositions

déjà existantes et viendront limiter l'impact de la réforme des retraites sur les cheminots. »

Et bien entendu les notations.

« Les représentants de l'UNSA-Ferroviaire vous rappellent leur attachement à pouvoir porter des réclamations en niveau lors des commissions de notation sur notre périmètre.

Chaque année, les délégués UNSA-Ferroviaire analysent, dans l'intérêt des salariés, les nombreux courriers de réclamation qui leur sont adressés.

L'attribution d'un niveau par classe lors de la commission permet de remédier à des injustices. Notre modèle de fonctionnement doit servir d'exemple pour les autres périmètres, et non l'inverse au détriment des agents. »



Pré-information sur le projet d'évolution du modèle de production numérique du domaine exploitation

Pré-information sur le projet d'évolution du modèle de production numérique du domaine exploitation et son impact sur la Direction générale Exploitation Système (DGEX) et la Direction générale numérique (DGNUM) représentées respectivement par Emmanuel GUIGON & Stéphane TEDESHI



Projet d'évolution du modèle de production numérique pour le domaine de l'exploitation qui devrait permettre à SNCF Réseau de renforcer la maîtrise et l'efficacité numérique de l'exploitation et se doit de répondre à quatre enjeux :

- Renforcer la gouvernance du numérique, des métiers et financière ;
- Réduire le nombre de producteurs numériques générant de la complexité pour le métier exploitation ;
- Délivrer un numérique pour l'exploitation plus cohérent, plus qualitatif, plus agile et plus robuste ;
- Attirer et conserver des talents et des compétences.

Les représentants des deux directions nous confirment que les 25 personnes de DGEX Solutions seront réparties entre les deux entités. Il n'y aura pas d'agents en sureffectif ou sans poste. Tous les plateaux existants vont continuer à travailler ensemble avec la montée à bord des collaborateurs de DGEX & DGNUM.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
 federation@unsa-ferroviaire.org

Intervention de Carole LOISEL, de la commission harcèlement du CSE DT

Mme LOISEL commence par un remerciement appuyé envers les agents engagés dans les actions de la commission et les entités qui ont ou vont accueillir la commission lors des journées ou forums prévention.



Elle fait part de sa reconnaissance toute particulière à S. POWESKA, référent harcèlement appelé à d'autres fonctions, pour son fort investissement et son soutien.

Les interventions de la commission ont été fortement appréciées par les agents qui se sont prêtés aux témoignages et interrogations et ont montré une écoute active qui augure d'une prise de conscience.

Le CSE prendra en charge les six demi-journées de formation des RPX (représentant de proximité) et membres du CSE sur les conséquences psychologiques et comportementales du harcèlement sexuel et le savoir-faire approprié pour gérer les relations et connaître les moyens d'actions à disposition.



Pré-information sur le projet de schéma directeur tertiaire de Toulouse - Agence projet Midi-Pyrénées

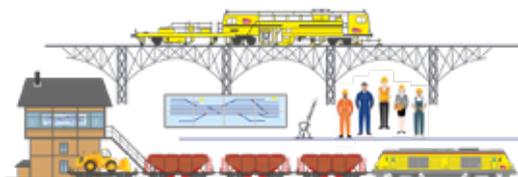
Présentation des grandes lignes du déménagement envisagé début 2025 des espaces de travail de l'agence, avec un rapprochement de la gare et pour un regroupement de l'ensemble des entités Réseau, dont le PRI, au sien d'un même bâtiment (1Pulsion).

Le ratio de calcul des espaces est d'un coefficient 0,7 par poste de travail, conformément aux nouvelles formes d'organisation du travail.

Cette norme répond à la politique nationale de réduction du parc immobilier.

387 m² sont alloués aux espaces de travail des 49 agents de l'agence, salles de réunion et espaces collaboratifs.

Les élus de l'UNSA-Ferroviaire demandent à disposer des réponses apportées aux 25 questions du questionnaire qui seront transmises lors de la consultation. Des points de vigilance restent à prendre en considération !



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org



Dans les questions posées par les élus, revient à nouveau celle de la restauration

Suite à l'appel d'offres lancé par la direction, l'attribution du marché de la restauration collective sur le plateau de Saint-Denis devrait avoir lieu en juin 2024.

Une tarification unique sera mise en place dans l'ensemble des restaurants et concernera aussi bien le droit d'admission que le prix des plats.

On nous annonce l'objectif d'arriver à un tarif de 13 € TTC pour deux plats.

Alors que le pouvoir d'achat des agents est dégradé, le secrétaire du CSE DT demande à ce que ce tarif soit revu à la baisse : en comparaison, trois plats au restaurant proche du CSE (campus réseau) reviennent à 9,39 € TTC après subvention.

Olivier BANCEL s'engage à remonter la demande aux personnes en charge du dossier

Pour rappel, le flash du 2 février 2024 « L'UNSA met les pieds dans le plat ! »

Une communication remontée à la direction par vos représentants UNSA-Ferroviaire dans les CSE concernés, pour dénoncer la dégradation de la situation depuis de longs mois et faire écho aux nombreux mécontentements des agents.

Mais ces avancées demeurent insuffisantes et l'UNSA-Ferroviaire poursuit ses actions et demande :

LES REVENDICATIONS DE L'UNSA-FERROVIAIRE

■ **La modification de la tarification avec la suppression des droits d'entrée facturés aux agents.**

Ce n'est pas aux agents de payer le risque « fréquentation » et encore moins de le surpayer. Il appartient à la Direction, organisatrice de la restauration d'entreprise, de porter ce risque et donc d'en assumer la charge.

■ **Une hausse significative de la subvention des repas par l'employeur.**

La restauration collective ayant vocation à proposer un repas chaud accessible à tous, la Direction du GPU SNCF doit prendre en compte les données économiques inflationnistes en augmentant significativement la subvention du repas dans les restaurants d'entreprise et des titres restaurant.

■ **Uniformiser les tarifs de tous les restaurants de Saint Denis.**

Les agents ne comprennent pas les écarts significatifs du reste à charge qui leur est facturé d'un restaurant à l'autre.

■ **Permettre aux agents de Saint Denis de bénéficier de la même subvention repas quel que soit leur CSE/CASI d'appartenance.**
Les CSE UNSA agissent déjà en ce sens.

■ **Mettre en place un système d'encaissement unique pour plus de souplesse.**
Permettant à chaque agent de se rendre dans le restaurant de son choix sans avoir à se procurer un nouveau badge ni avancer de l'argent sur plusieurs comptes.

■ **Élargir l'offre et la diversité culinaire.**
Garantir une cuisine de qualité avec des aliments frais et de saison, en améliorant le rapport qualité/prix. Maximiser l'utilisation de contenants respectueux de l'environnement.

Ce ne sont que des justes mesures gagnant/gagnant que l'UNSA Ferroviaire appelle à mettre en œuvre urgemment, d'autant plus que la Direction du GPU n'a pas jugé bon des révisions salariales couvrant l'inflation de ces dernières années.

L'UNSA Ferroviaire rappelle que la subvention d'un repas est attribuée par l'entreprise sur la base d'un budget annuel. Les CSE ne fixent pas le montant de la subvention spécifique restauration.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org



Paris, 02 février 2024

RESTAURATION À SAINT DENIS

UN VIF MÉCONTENTEMENT DES AGENTS !

Vous êtes nombreux à remonter auprès de vos représentants du personnel vos mécontentements concernant la restauration d'entreprise des établissements de La Plaine Saint Denis. Vos représentants de l'UNSA-Ferroviaire prennent en compte vos problématiques sur la restauration. Ils sont force de proposition pour améliorer la situation en remontant à la Direction les difficultés que vous rencontrez depuis plusieurs mois.

■ Un constat édifiant

Toutes ces difficultés rencontrées par les agents ont été remontées à la Direction par vos représentants UNSA-Ferroviaire dans les CSE concernés.

Le constat partagé est accablant. Cette situation est dégradée depuis de longs mois, ce qui laisse penser que ce dossier n'a pas été traité par le GPU SNCF avec l'anticipation ni les moyens qui auraient dus être mis en œuvre, au regard de son empressement de transférer ses salariés vers La Plaine saint Denis, qui est bel et bien une politique du Groupe.

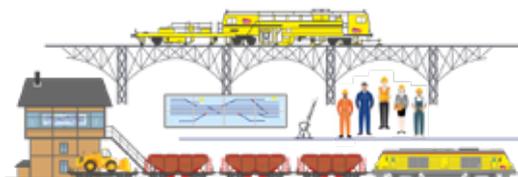
L'UNSA Ferroviaire tient à rappeler que les CSE ne sont ni responsables ni donneurs d'ordres de la restauration collective à Saint-Denis. C'est la Direction du GPU SNCF qui en a la pleine et entière responsabilité et qui contracte directement ou indirectement avec les prestataires restaurateurs.



Fédération UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS
www.unsa-ferroviaire.org



Je consulte
le tract restauration
UNSA-Ferroviaire



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org